



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

RESOLUTION RELATIVE AUX AVOCATS STAGIAIRES

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

CONSTATE, qu'à la suite des Etats Généraux du Jeune Avocat s'étant tenus à Yaoundé du 16 au 18 avril 2018, il a été observé :

- Une durée excessivement longue du stage dans certains Barreaux, cette période pouvant aller jusqu'à 8 années,
- Une absence totale de gratification de stage dans certains cas,
- Une considérable lenteur dans le traitement des dossiers des avocats stagiaires en vue de leur admission au grand tableau.

La CIB invite en conséquence, les Barreaux à œuvrer à l'amélioration des conditions d'exercice des avocats stagiaires en prévoyant notamment une gratification minimale des stagiaires, une période de stage d'une durée raisonnable, un traitement plus rapide des dossiers des avocats stagiaires en vue de leur admission au grand tableau et à mettre en place des commissions de suivi des présentes mesures.